

[Anecdote]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1890)**

Heft 40

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

demander si le frère de votre nouvelle amie est marié? reprit Onésime, emporté par la colère.

— Je n'ai point songé à m'en informer... *monsieur*. A mon tour, puis-je me permettre de vous demander quel intérêt cette question a pour vous?

— Pour moi personnellement, aucun. Mais votre sympathie soudaine pour mademoiselle Jeanne est tellement grande... je... je pensais qu'elle le serait à peine davantage si cette jeune fille était... votre sœur... par alliance.

— C'est votre opinion? fit Malvina d'un air de défi. Peut-être avez-vous raison. J'y songerai.

— Quand il y a d'avance sympathie entre deux personnes, les réflexions sont bientôt faites; reprit Cascaret, de plus en plus acerbe.

— Mes enfants! mes enfants! intervint la bonne tante; y songez-vous? Deux fiancés! se parler ainsi!...

— Fiancés ne veut pas dire mariés, riposta Onésime.

— Heureusement! ajouta Malvina.

— Si tel est votre avis, mademoiselle, je m'empresse de vous rendre votre parole, dit l'employé de commerce, devenu subitement très pâle.

— Merci, monsieur, je l'accepte, répondit Malvina, dissimulant son émotion sous un air extraordinairement calme.

Malgré les efforts tentés par des amis communs, la rupture fut définitive. Les fiancés s'étaient jugés mutuellement. Chacun d'eux avait découvert chez l'autre des défauts de caractère, grâce auxquels les causes les plus futiles pouvaient compromettre la paix du ménage; et tous deux s'en étaient effrayés.

Dans le courant de la même année, Malvina devint M^{me} Martial, et Jeanne, sa gentille amie, lui servit de demoiselle d'honneur.

Les nouveaux mariés avaient-ils donc l'absolue certitude d'être toujours d'accord?

Assurément non. Mais aucune circonstance ne vint, avant le jour du mariage, détruire la bonne opinion qu'ils avaient l'un de l'autre.

Si le temps fût resté beau le jour où M^{lle} Durandart et son premier fiancé entreprirent leur fatale promenade, Malvina serait, sans doute, devenue M^{me} Cascaret.

Et peut-être ce ménage aurait-il été un excellent ménage.

Mais une ondée suffit à tout changer!

La future M^{me} Cascaret fut M^{me} Martial; l'ancien garde de Paris, qui avait juré de rester garçon, se maria; et quant au pauvre Onésime, devenu misanthrope après la triste aventure qui a détruit ses plus douces illusions, il a, jusqu'ici, refusé de se marier.

Il prétend qu'un coup de vent suffit pour faire tourner la girouette, pour gâter le temps le plus beau, et pour rendre acariâtre la femme douée du caractère le plus aimable.

MARIE GUERRIER DE HAUPT.

Conseils du samedi.

Un moyen d'empêcher les salades de monter consiste à faire, avec un couteau tranchant, une incision profonde dans le pied de la salade et cela à ras de terre. Le pied sera coupé à moitié. Par cette incision, la sève est arrêtée en partie et les têtes de salades se conservent plus longtemps sur pied sans monter.

La poudre de borax mélangée dans une même quantité de farine, et répandue dans les endroits infestés, est ce que nous connaissons de mieux pour détruire les cafards.

Le borax se trouve dans toutes les pharmacies.

Pour effacer les taches de corps gras, produites le plus souvent par le contact des doigts sur les couvertures ou les feuilles des livres, il faut faire une bouillie claire avec de la terre de Sommières et de la benzine, en enduire la tache et laisser sécher. En brossant plus tard la terre de Sommières, la tache aura disparu.

Conservation des sirops en été. — Le moyen le plus sûr est d'en remplir de petites bouteilles et de les chauffer au bain-marie jusqu'à ébullition, en les bouchant avec un tampon de ouate et en les maintenant un moment à cette température.

(Science pratique).

M. Legouvé racontait, il y a quelques années, à propos de la guerre de 1870, cette scène tragique et de patriotique vengeance:

« C'était quelque temps après la guerre. Une dame de Strasbourg logeait chez elle deux officiers prussiens, qui se plaignaient, comme des maîtres se plaignent, de n'avoir pas accès dans le salon de cette dame. Un soir, ils insistèrent pour être engagés à ses réunions d'amis. Le lendemain, ils reçurent une invitation.

Ils arrivèrent à huit heures.

Le salon était obscur, et à la lueur de la lampe unique qui l'éclairait, ils entrevirent plusieurs femmes vêtues de noir et assises au fond de la pièce.

La maîtresse de la maison, les voyant entrer, va à eux, les amène à la première de ces femmes, et, la leur présentant:

— « Ma fille, dit-elle: elle a eu son mari tué pendant le siège. »

Les deux Prussiens pâlisent; leur hôtesse les amène à la seconde dame:

— « Ma sœur, qui a perdu son fils à Frieschwiller. »

Les Prussiens se troublent; elle les amène à la troisième:

— « Madame Spindler, dont le frère a été fusillé comme franc-tireur. »

Les deux Prussiens tressaillent; elle les amène à la quatrième:

— « Madame Brown, qui a vu sa vieille mère égorgée par les hulans. »

Les Prussiens reculent; elle les amène à la cinquième:

— « Madame Hullmann, qui... »

Mais les deux Prussiens n'eurent pas la force de la laisser achever, et, balbutiant, éperdus, ils se retirèrent précipitamment, comme s'ils eussent senti tous les anathèmes de ces femmes en deuil tomber sur leur tête!

Charade géographique.

Mon un, mon deux, mon tout vous présentent trois villes
Que sauront bien trouver nos devins très habiles.

Prime: La vieille milice.

THÉÂTRE. — Nous apprenons avec plaisir que la direction de notre théâtre a été confiée, pour cet hiver, à M. Alphonse Scheler. Le succès des représentations classiques qu'il a données jusqu'ici sur notre scène nous a suffi pour juger des soins qu'il apporte et dans le choix des pièces et dans l'interprétation. M. Scheler est du reste trop compétent et connaît trop bien notre public, pour ne pas s'être entouré d'artistes de mérite. Nous pouvons donc avoir toute confiance sur la manière dont sera menée cette saison théâtrale, qui s'ouvrira le 9 octobre. Espérons que dès le début M. Scheler trouvera chez nous l'appui et les encouragements sur lesquels il a droit d'espérer, car nul n'ignore combien pareille entreprise est ingrate et difficile.

Deux petites filles jouent. L'une, montrant une soutasse toute dorée, fait remarquer à sa compagne les fleurs, les feuilles et les oiseaux se profilant sur la porcelaine.

— Oh! dit la petite camarade, saisie d'une pointe de jalousie, maman m'a rapporté l'autre jour, comme souvenir de son voyage, une soutasse tout aussi jolie.

— Est-ce qu'il y a aussi des fleurs, des feuilles et des oiseaux?

— Non, mais il y a quelque chose d'écrit tout autour.

— Et qu'est-ce qu'il y a d'écrit?

— *Buffet de la gare de Berne!*

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET
Agendas de bureaux
pour 1891.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.
J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3% différé à fr. 49. — Canton de Genève 3% à fr. 101. — Principauté de Serbie 3% à fr. 81. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25.
Ch. BORNAND, Successeur de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.